

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique
du Règlement

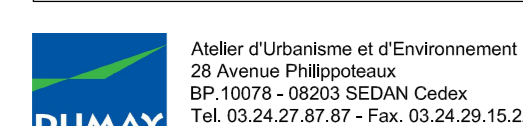
"Flohimont" et
"Moulin d'Olenne"

Echelle 1 / 2.000 ème

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal
soumettant à l'enquête publique
le projet de révision générale
du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :

Paul DELAUX



Document initial
approuvé le : 20.05.1988

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Sources : - Report des courbes de niveaux à partir du Scan25
 - Digitalisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune

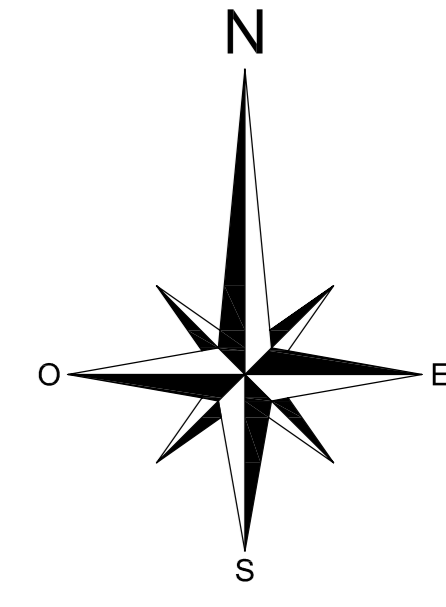

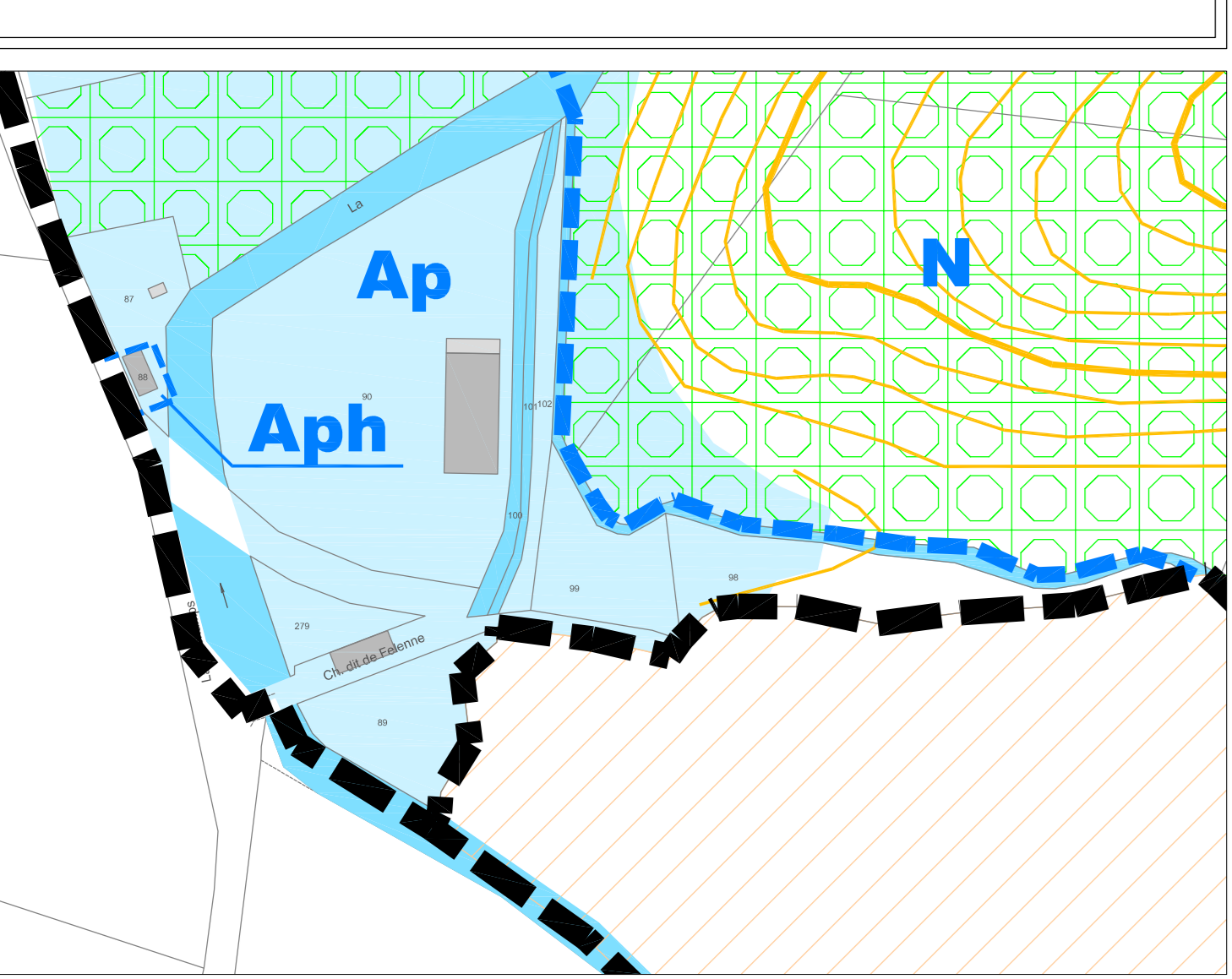
LÉGENDE

	Limite de Commune		Courbes de niveaux
	Frontière Belgique		Espace boisé classé
	Limite de zone		
	Limite de secteur		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
	Cours d'eau Ligne bleue, délimitation de l'ouvrage et de son lit		Zone Inondable liée aux déversements de la Houille Région du Centre, délimitation approximative du périmètre de la Zone Inondable liée aux déversements de la Houille
	Crassiers		

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

Zones urbaines	
UA	Zone Urbaine mixte (Centre ancien)
UB	Zone Urbaine mixte (extensions périurbaines existantes et futures) Secteurs : *A* : Zone d'équipements publics *B* : Zone touristique et de loisirs
UZ	Zone Urbaine à vocation spécifique d'activités (industrie, artisanat, services, etc.)
Zones à urbaniser	
1AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (à court terme)
2AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (à long terme)
Zones agricoles et zones naturelles	
A	Zone Agricole Secteurs : *A* : Bâtiment non agricole *B* : Zone à forte vocation agro-forestière *Bh* : Doss précédents secteur
N	Zone naturelle et forestière Secteurs : *A* : Bâtiment des Grands de Nézet *B* : Zone d'équipements publics *A* : Bâtiment en zone naturelle

Ecart d'urbanisation - "Moulin d'Olenne"



BELGIQUE

BELGIQUE